

Décalage d'une période de paie

Vous vivrez au mois d'août 2022 le décalage d'une période de paie. Puisqu'elle a à cœur le bien-être financier du personnel de l'éducation, la Caisse Desjardins de l'Éducation offre une solution très avantageuse qui vous permettra d'avoir accès à votre paie « manquante » du mois d'août. Ainsi, vous n'aurez pas à vous casser la tête avec votre budget l'été prochain et pourrez profiter pleinement de la fin de vos vacances!

Compte épargne « prévoyance »

- Au premier 1000 \$ accumulé, une bonification de 100 \$ est versée à votre compte*.
- Retenues à la source ou virements périodiques. Un minimum de 10 versements périodiques est exigé.
- Vous décidez de l'objectif d'épargne ainsi que la date de début des prélèvements.

*La bonification sera versée le 1er août 2022.

Simulations selon le nombre de paies restantes			
Montant par paie	20 paies	18 paies	12 paies
80\$	1600\$	1440\$	960\$
100\$	2000\$	1800\$	1200\$
120\$	2400\$	2160\$	1440\$
140\$	2800\$	2520\$	1680\$

Si vous désirez adhérer au décalage de paie, vous n'avez qu'à remplir le [formulaire d'adhésion](#).

Un conseiller entrera en contact avec vous dans un délai maximal de 7 jours ouvrables pour vous accompagner dans les démarches.

Offrir des solutions adaptées aux réalités du milieu est notre manière de bien répondre aux besoins du personnel de l'éducation. Nous vous remercions de votre confiance.